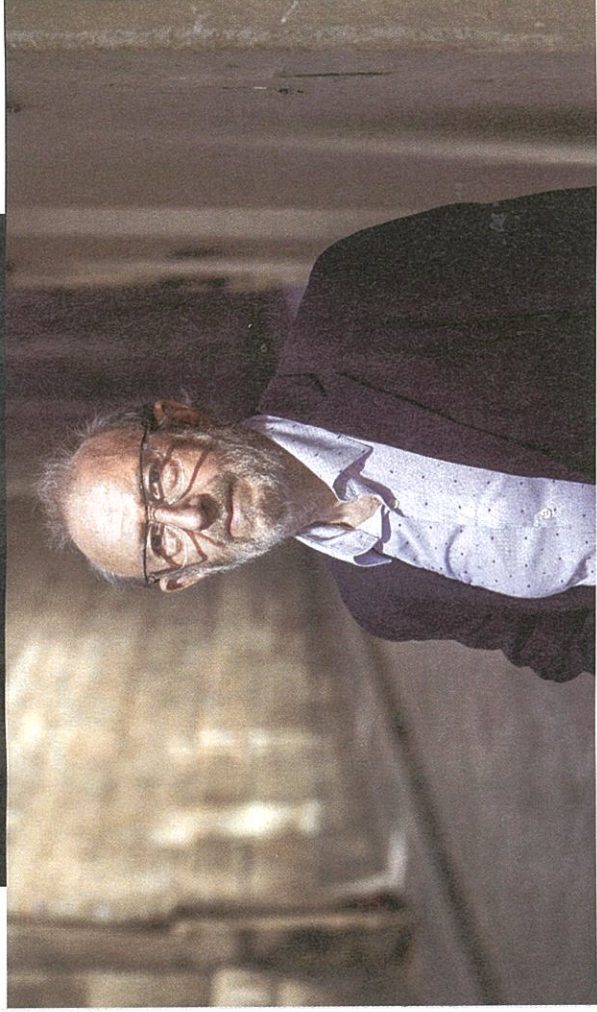




Santé publique «La PMI doit s'attaquer aux perturbateurs endocriniens»

André Cicolella, président du Réseau environnement santé (RES)

Chimiste, toxicologue et spécialiste de l'évaluation des risques sanitaires, André Cicolella est à l'origine de l'interdiction du bisphénol A (perturbateur endocrinien) dans les biberons et les contenants alimentaires (en 2011 et 2015) ainsi que du trichloréthylène dans les pressings. La France doit au réseau qu'il préside d'être le premier pays à s'être doté d'une Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE), en 2014. Le chercheur a été consulté pour la deuxième phase de cette stratégie que le gouvernement a présentée en septembre.

Au même moment, Santé publique France publiait les résultats de l'étude nationale Esteban, qui confirme l'imprégnation de l'ensemble de la population française aux perturbateurs endocriniens, avec un taux plus élevé chez les enfants. Si l'agence publique n'en tire pas de conclusions sanitaires, André Cicolella, lui, le fait. Le chercheur engagé alerte depuis longtemps sur la responsabilité de ces microtoxiques sur les maladies chroniques actuelles.

Les études à l'international s'accumulent, prouvant le lien entre perturbateurs et cancers, maladies de la reproduction, obésité, etc.

France continue d'affirmer que le «niveau d'exposition» dangereux reste méconnu. Alors que de nombreux chercheurs s'accordent à dire qu'il n'y a pas de valeur limite à l'action des PE. Même les trois inspections générales (santé, développement durable et agriculture) prenaient acte de ce changement de paradigme, en février 2018. Dans un rapport sur la SNPE, elles préconisaient de «réviser les normes sanitaires [...] afin de prendre en compte les spécificités d'action des PE». ●

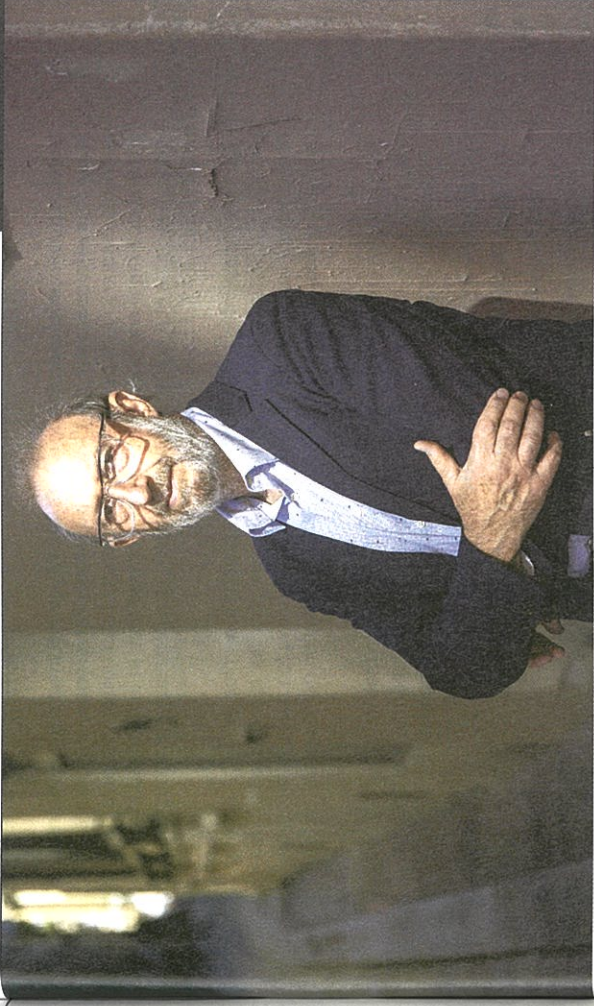
01

Santé publique France confirme la contamination générale de la population par les perturbateurs endocriniens (PE), avec une prédominance chez les enfants, en quoi est-ce problématique ?

L'étude française Esteban, de Santé publique France, porte sur un échantillon représentatif de la population, composé de 1104 enfants et 2503 adultes. Elle mesure, pour la première fois, leur degré de pollution chimique par les PE. Six familles de ces produits chimiques, qui perturbent notre système hormonal, ont été mesurées et trouvées chez toutes ces personnes: bisphénols, phthalates, parabènes, éthers de glycol, retardateurs de flamme bromés et composés perfluorés.

On ne peut pas dire aujourd'hui que l'on ne sait pas ce que ces produits nous font. Il est possible de tirer des conclusions du point de vue de la santé publique. Si l'on part par exemple des études faites sur le rat et la souris sur quatre générations: le bisphénol A induit chez le rat une baisse de fertilité chez les fils, petits-fils et arrière-petits-fils. Or chez l'homme, le trentenaire parisien a perdu deux spermatozoïdes sur trois en cinquante ans! Ce rythme de baisse de fertilité nous a fait intituler nos colloques à Toulouse et en Alsace, «Y aura-t-il des petits Occitans / Alsaciens en 2040?» Sur les phthalates, nous disposons de 3000 publications.

Plusieurs centaines d'études portent sur l'humain. Toutes induisent des maladies chroniques liées à l'exposition des fœtus. La dernière, d'origine danoise, montre que les mères les plus contaminées ont trois fois plus de risque d'avoir un enfant hyperactif. D'autres données ont trait à l'obésité. Et sur l'asthme infantile, une étude sur dix ans montre le lien avec les sols en PVC dans la chambre des enfants ou celle des parents. Aux Etats-Unis, une étude sur 1000 enfants fait le lien entre phthalates et troubles du comportement à partir de l'âge de 2 ans. C'est le début de la grossesse qui est le plus sensible.



V. VINCENTZITO/LA GAZETTE

02

Quelles actions les collectivités signataires de votre charte «Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens» mettent-elles en place ?

Aujourd'hui, 200 communes, trois régions (Ile-de-France, Occitanie, Nouvelle Aquitaine) et trois départements (Tarn, Haute-Garonne, Bouches-du-Rhône) ont signé notre charte, afin de réduire l'exposition de leur population. Santé publique France donne une information qu'il faut porter: les logements les moins contaminés sont les mieux ventilés. Aérer deux fois par jour est une règle simple à appliquer partout. Notre charte comprend surtout de la formation et de l'information. Nous préparons une convention avec le département des Bouches-du-Rhône pour la formation professionnelle du réseau de périnatalité et une autre convention est à venir avec l'Occitanie. Le Tarn est le premier département à avoir un plan de lutte contre les PE. Les villes sont aussi porteuses d'initiatives très intéressantes, comme ces assiettes en porcelaine, à Limoges, qui remplacent le plastique dans les crèches. A Grande-Synthe (Nord), des animateurs apprennent à la population comment fabriquer ses produits ménagers...

03

Les collectivités que vous visitez sont-elles assez réceptives au changement ?

Oui, les responsables des services sont très motivés, à partir du moment où il y a une volonté politique. L'attente de la population est forte, surtout chez les jeunes générations, où l'infertilité touche un couple sur trois. Avec notre campagne «zéro phthalates» nous donnons aux villes les clés pour commencer à agir: les sols en PVC, les cosmétiques, l'alimentation... Nanterre, Paris, Strasbourg, Le Sequestre (Tarn) s'y sont lancées en analysant les phthalates dans les cheveux des élus volontaires. Quelle que soit la couleur politique de la commune, le vote est acquis à l'unanimité. Certains élus se disent désarmés. C'est vrai que même les petits pots pour bébé sont contaminés au DEHP (phthalate) pour les deux tiers selon l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire)... On peut répondre par des mesures simples comme la conservation dans du verre plutôt que du plastique. Le réseau prioritaire à former, ce sont les 10000 employés des services de protection maternelle et infantile (PMI). Cette institution a vu son budget baisser de 25% en dix ans. Or, elle doit être refondée sur cet enjeu.

04

Que faut-il attendre de la nouvelle Stratégie nationale sur les PE ?

Elle conserve le même objectif que la première: réduire l'exposition de la population. Mais elle ne juge pas des normes en place. Ses 50 actions sont pertinentes mais ne sont pas budgétées. Nous demandons un plan équivalent à celui contre le cancer, c'est-à-dire 1,5 milliard d'euros en cinq ans. Dans le volet de la stratégie sur la formation et l'information, il est prévu de former les agents des collectivités aux bonnes pratiques. Nous avons discuté avec le CNFPT pour leur mise en place. Les professionnels de santé et de la petite enfance sont aussi prioritaires. Dans les PMI, les consultations préconceptionnelles ou de grossesse portent sur le risque infectieux. Or, un homme ou une femme contaminé aux PE, au niveau le plus élevé, représente un risque plus important pour l'enfant que la toxoplasmose! Il faut partir des risques sanitaires d'aujourd'hui. Et cette institution a vocation à s'adresser à l'ensemble de la population. Elle doit être «sauvée», comme le clame la députée Michèle Peyron (LREM, Seine-et-Marne) dans un rapport de mars dernier.

L'Anses doit publier une liste de PE en 2020 et une campagne d'information grand public sera lancée. Le site de Santé publique France «agir pour bébé», qui vient d'être mis en ligne, donne des conseils. L'information sur la contamination de l'environnement devrait être centralisée et ouverte sur «data.gouv.fr». La France entend peser à la Commission européenne, pour revoir les règlements sur les cosmétiques, les jouets et autres produits courants contaminants. Enfin, l'Agence française pour la biodiversité conduit la recherche pour mieux connaître les effets des PE sur la biodiversité.

Propos recueillis par **Hélène Huteau**